

Budget : « Prendre en compte l'implication des établissements dans le PLF 2024 » (France Universités)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°292993 - Publié le 26/06/2023 à 12:20

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 30/06/2023 à 09:29



© MG - stock.adobe.com © MG - stock.adobe.com

« L'État, qui affiche à juste titre ses attentes envers les universités en matière de transitions écologiques et sociales, de réindustrialisation et d'attractivité des métiers peut compter sur ses universités qui s'impliquent résolument dans cette logique de changement et sont prêtes à faire davantage, à condition d'un juste soutien financier. France Universités demande que cette réalité soit prise en compte dans le PLF (Projet de loi de finances) 2024 mais également au titre de l'année 2023 », indique la conférence, le 26/06/2023.

Elle s'inquiète notamment « d'une nouvelle non-compensation des mesures RH (Ressources humaines) annoncées en 2023, dont les 1,5 % correspondant au point d'indice », rappelant qu'en 2022, la hausse du point d'indice de 3,5 % n'avait pas été compensée.

« Toujours pour 2023, les établissements sont en attente de la ventilation des financements relatifs aux surcoûts liés à la crise énergétique ainsi que des nouveaux moyens pour accueillir dans deux mois toujours plus d'étudiants dont ceux de la 3^e année du nouveau bachelor universitaire de technologie. »

Si « la question de la sollicitation des fonds de roulement est légitime dans le contexte où ceux-ci ont encore augmenté en 2022 », elle estime que cette situation « tient plus de l'apparence que de la réalité ».

« Les universités, en partie grâce à leurs fonds de roulement, sont pleinement engagées dans un objectif de réduction de la dépense énergétique par la rénovation de leur patrimoine immobilier dont la faible performance tient à l'ancienneté des bâtiments. »

Alors que la préparation du PLF 2024 entre dans une phase de finalisation, France Universités « demande que le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche soit établi en cohérence avec l'ensemble de ses missions et des grands enjeux nationaux ».

« Les universités ont dû faire face à l'accroissement de leurs charges »

« Il ne s'agit nullement, pour France Universités, de s'affranchir des principes de bonne gestion financière mais de rappeler que les universités ont dû, au cours des exercices écoulés, faire face à l'accroissement de leurs charges, notamment pour augmenter leurs capacités d'accueil de nouveaux étudiants », indique-t-elle.

« En l'espace de dix ans, en effet, les universités ont vu leur effectif étudiant s'accroître de près de 20 %, sans que les moyens accordés

soient suffisants. Sur ces dernières années, les universités ont, entre autres, amorti plus de 600 M€ d'augmentation de leur masse salariale principalement lié au GVT (Glissement vieillissement technicité) (Glissement vieillesse technicité) avec comme conséquence de nombreux gels d'emplois et, aujourd'hui, une perte d'attractivité des métiers du supérieur. »

Par ailleurs, France Universités « met en garde contre la propension à amalgamer les financements liés à France 2030 ou à la réponse à des appels à projets (ANR (Agence nationale de la recherche), Europe, etc.) qui sont des programmes fléchés, et la subvention pour charge de service public des établissements qui paradoxalement est insuffisante pour garantir l'efficacité et l'impact mêmes de ces programmes fléchés ».

« Un résultat positif de +165 M€ en 2022 avec un niveau de trésorerie qui s'élève à 4,1 Md€ » (S. Retailleau à l'AN)

« Les universités ont présenté un résultat positif de +165 M€ en 2022 avec un niveau de trésorerie qui s'élève à 4,1 Md€ à la fin de l'année. Les évolutions sont aussi favorables sur le périmètre des écoles d'ingénieurs et des autres établissements d'enseignement supérieur, même si la progression de ces indicateurs a été moins rapide que les précédentes », indiquait [Sylvie Retailleau](#), ministre de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche), le 01/06/2023, à l'Assemblée nationale, dans le cadre de la Commission d'évaluation des politiques publiques, relative à la mission recherche et enseignement supérieur, et plus précisément sur l'exécution budgétaire des crédits [Mires \(Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur\) 2022](#).

La ministre précisait que sur cette trésorerie, « la part libre (non fléché pour des projets immobiliers, de recherche ou autres) est évaluée à 1 Md€, et nous travaillons dans le contexte budgétaire actuel avec les établissements pour les mobiliser dans des projets d'importance ».

Ainsi, selon elle, fin 2022, les établissements relevant du MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) « présentaient une situation financière saine qui leur permet d'affronter dans de bonnes conditions la hausse de leurs charges en 2023, d'autant qu'ils bénéficient des dispositifs transversaux mis en place par le gouvernement, comme l'amortisseur *électricité* ».



France Universités

Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Catégorie : Groupement professionnel

Général

Date de création	1971
Statut	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Missions et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales. • Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions. • Promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Membres

Une centaine de membres votants (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Présidence

Bureau élu en décembre 2022 composé de :
Président : Guillaume Gellé
Vice-présidents :
• Dean Lewis
• Virginie Dupont

Chiffres clés

Personnels

- Une équipe permanente : 27 personnes.
- Des conseillers et consultants : 7 personnes.

Fiche n° 1765, créée le 05/05/2014 à 12:19 - Màj le 14/01/2022 à 15:46

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »